



CONSULAT DE SUISSE
DAKAR

SR	CR/					a/a
Datum	15.9.					
Visa	C					
EPD		15. Sep. 1960		DAKAR.		
Ref.		p. B. 15. 11. Mali (Senegal)				

den 12. September 1960

1, rue Victor Hugo

Tel. 263 48

Réf.: T.21. - R/-

Anerkennung der
Republik Senegal.

Dringend

für CR.

Herr Minister,

Mit meinem Kurzberichten vom 10. und 12. d.M. habe ich Ihnen von den letzten Vorgängen in der Republik Senegal Kenntnis gegeben.

Der Hohe Vertreter Frankreichs, Herr Hettier de Boislambert, Doyen des diplomatischen Korps in Dakar, berief die Missionschef der ausländischen Vertretungen auf Samstag, den 10. September, 12.15 Uhr zu sich, um ihnen vom Entschluss Frankreichs Kenntnis zu geben, die Republik Senegal 24 Stunden später, d.h. Sonntag, den 11. September 1960 um 12.00 Uhr anzuerkennen. Seinen Ausführungen und einer Anzahl anschliessend an ihn gestellter Fragen war zu entnehmen, dass die französische Regierung offenbar die gemachten Vermittlungsversuche von Präsident Ahidjo (Kamerun), General de Gaulle und Herrn Houphouët-Boigny als gescheitert ansieht und dass ihr offenbar keine andere Wahl übrigblieb, sofern sie ihre wichtigen Interessen im Senegal behalten wollte. Frankreich hat sich ausserdem bereit erklärt, zur Aufnahme des Senegal in die UNO Pate zu stehen. Sonntag-Mittag um 12 Uhr überreichte denn auch der französische Hohe Vertreter, Präsident Léopold Sédar SENGHOR seine Beglaubigungsschreiben. Beilage 1 orientiert Sie über die bei dieser Gelegenheit gewechselten Ansprachen. Gleichzeitig gab der Quai d'Orsay ein Communiqué betreffend die französische Anerkennung des Senegal heraus (Beilage 2).

Heute Morgen wurde ich dann telephonsich aufgefordert mich um 10.30 Uhr beim Ausserminister einzufinden. Ich fand dort wiederum die diplomatischen Postenchefs und meinen letzten Berufskollegen, den Generalkonsul von Panama, vor. Minister

./.

Dodis



- 2 -

Doudou THIAM eröffnete uns, dass ihn seine Regierung beauftragt habe die hiesigen Vertreter ausländischer Mächte darauf aufmerksam zu machen, dass nach der Anerkennung der Republik Senegal durch Frankreich kein Hindernis mehr bestehen sollte, dass dies nun auch durch die übrigen befreundeten Mächte geschehe. Er gab in diesem Sinne dem dringenden Wunsche seiner Regierung Ausdruck, dass dies ohne weitere Verzögerung, d.h. bis zum 18. September erfolge. Der italienische Geschäftsträger gab der Befürchtung Ausdruck, dass seine Regierung möglicherweise nicht in der Lage sei, so kurzfristig zu handeln, da die Angelegenheit immerhin verschiedene Stellen seiner Regierung zu durchlaufen habe. Ministre Thiam erwiderte ihm darauf, dass seit der Unabhängigkeitserklärung des Senegal immerhin 3 Wochen vergangen seien und dass sich die italienische Regierung seither zweifellos Rechenschaft gegeben habe, welchen Kurs sie einzuschlagen gedenken werde. Auf die an den Minister gestellte Frage was geschehen werde, wenn das eine oder andere Land aus gewissen Gründen die Anerkennung des Senegal nicht ~~MM~~ bis zum 18. d.M. vollziehe, antwortete er, dass sich seine Regierung dann eine Ueberprüfung der Beziehungen mit diesem Lande vorbehalten müsse. Beim Verlassen des Sitzungszimmers nahm mich Minister Thiam ziemlich demonstrativ bei der Hand und sagte, dass er sicher sei, dass die Schweiz den Senegal als erstes Land (nach Frankreich) anerkennen werde. Ich erwiderte ihm, dass ich diesbezüglich keine besondern Schwierigkeiten sehe, dass sich meine Regierung aber wahrscheinlich Sorgen mache wegen der Haltung des Sudans, mit dem wir auch freundschaftliche Beziehungen unterhalten möchten. Minister Thiam gab darauf keine Antwort.

Die Eile mit welcher der Senegal seine Anerkennung "erzwingen" will, wird zweifellos durch das Bestreben diktiert, anlässlich der Unterbreitung seiner Kandidatur bei der UNO darauf hinweisen zu können, dass er bereits durch so und so viele Länder anerkannt worden sei. Der Aussenminister, Herr Doudou Thiam, wird übrigens, wie er uns wissen liess, die senegalesische Delegation bei der UNO persönlich anführen.

./.

Es ist äusserst schwierig Prognosen zu stellen, was der Sudan, der immer noch an der Fiktion des Weiterbestehens der Föderation Mali festhält, angesichts der zu erwartenden Anerkennungen des Senegals durch weitere Staaten zu unternehmen gedenkt. Der hiesige britische Botschafter ist diesbezüglich nicht allzu pessimistisch eingestellt. Er kam vor 3 Tagen aus Bamako zurück und hat den Eindruck gewonnen, dass der Sudan versuchen werde aus beiden "Lagern" Geld und Hilfe zu erlangen, sich aber kaum soweit mit den Ostländern einlassen werde wie dies Guinéa z.Z. tut. Von den afrikanischen Ländern haben bis anhin lediglich zwei Staaten eindeutig für die Konzeption des Sudans (Unauflösbarkeit der Föderation Mali) Stellung genommen. Es ist dies der Kongo, d.h. Herr Lumumba, der damit Unterstützung für sein Katangaproblem sucht, das gewisse Aehnlichkeiten mit der Malifrage hat, und Herr N'Krumah in Ghana. Das hiesige Aussenministerium hat auf das gemeinsame Communiqué Keita/N'Krumah bereits eine Antwort gegeben und nach Ghana eine Delegation entsandt (siehe Beilage 3). Guinéa befleisst sich interessanterweise der grössten Neutralität (Sékou Touré ist bekanntlich landesabwesend), während die Haltung Marokkos hier noch als "unsicher" angesehen wird. Man befürchtet hier offenbar die Auswirkungen die diese Frage in Rabat auf das Problem Mauritaniens haben könnte.

Bei einer Anerkennung des Senegal durch die Schweiz mache ich mir lediglich etwas Sorgen um die Schweizerkolonie im Sudan (33 Personen, davon 5 Familien mit 1 bis 4 Kindern), denn die afrikanischen Führer sind in ihren Aktionen oft sehr unberechenbar. Immerhin hat man bis jetzt noch nichts davon gehört, dass den im Sudan niedergelassenen Franzosen etwas geschehen sei. Eine Nichtanerkennung des Senegal könnte aber ungleich schwerwiegendere Folgen haben, denn die schweizerischen Interessen sind hier bedeutend grösser. Im Sudan soll ausserdem Herr Modibo Keita am Radion einen Aufruf zur Ruhe und Disziplin erlassen haben.

Ich nehme deshalb an, dass Sie dem Wunsche der senegalesischen Regierung um Anerkennung stattgeben werden. Sie

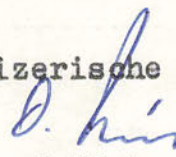
./.

- 4 -

liessen mich früher einmal wissen, dass die Schweiz die Anerkennung eines Landes nicht durch einen formellen Akt, sondern durch konkludentes Handeln bezeuge. Sofern Sie keine andere Lösung sehen, schlage ich vor, dass Sie mir innert kürzester Frist eine Bestallungsurkunde als schweizerischer Konsul bei der Republik Senegal übermitteln, die ich im erwähnten Sinne, mit dem Ersuchen um Erteilung des Exequaturs der senegalesischen Regierung unterbreiten werde.

Ich versichere Sie, Herr Minister, meiner ausgezeichneten Hochachtung.

Der Schweizerische Konsul :



O. Rist

Im Triplikat-
Beilagen erwähnt.

Berloger 1.

PARIS-DAKAR du 12. 9. 1960



"Des liens de longue date"

(Le Haut Représentant de France)

La République française a reconnu la République du Sénégal. Cette reconnaissance a été marquée par une cérémonie qui s'est déroulée hier à midi au Palais présidentiel. M. Hettier de Boislambert, Représentant de la France, a remis à M. Léopold Senghor, Président de la République du Sénégal, une lettre du Premier Ministre de la République française reconnaissant le Sénégal et ses lettres de créances l'accréditant auprès du

Gouvernement Sénégalais.

M. Hettier de Boislambert a prononcé le discours suivant :
« Monsieur le Président,

« C'est un honneur pour moi, avant la remise de mes lettres de créances, que de vous avoir apporté la reconnaissance; par la République Française, de la République du Sénégal.

« Puisseons-nous, en associant l'œuvre internationale de nos pays, unis par des liens de longue amitié et ceux de

la Communauté, concourir à l'œuvre de paix et de bonne entente de tous les peuples, à laquelle la France tient tant et à laquelle s'attache chaque jour le Général de Gaulle.

« Nous avons certes la volonté de coopération amicale avec tous et l'espoir de voir, tous différends passagers ayant été écartés, l'Afrique de l'Ouest continuer sa marche vers le Progrès et la Prospérité, en harmonie avec ses vrais amis dans le Monde. »

"Chaque jour se fait historique"

(Le Président de la République du Sénégal)

M. le Président de la République du Sénégal lui a répondu en ces termes :

« Monsieur le Haut Représentant,

« En cette année 1960, en cette année de l'Afrique, chaque mois, chaque semaine, j'allais dire chaque jour, se fait historique. En tout cas, ce dimanche 11 septembre l'est pour nous, Peuple Sénégalais, et le restera. Car la reconnaissance, en ce jour, de notre indépendance par la France est la consécration de cette même indépendance.

« Je le sais --- et je m'en réjouis --- cette reconnaissance n'est pas un geste inamical pour le Peuple frère du Soudan. Elle est la constatation d'un fait, qui est la volonté unanime du peuple sénégalais de recouvrer sa souveraineté internationale : celle-là même que lui avait transférée, personnellement la France à sa demande. Nous ne nous posons pas en vainqueurs --- loin de là --- et le regret subsiste, au fond de nos cœurs, de n'avoir pu réaliser l'idéal de la Fédération. Mais les réalités africaines sont là, irréfragables, contre lesquelles ne peut prévaloir aucun idéal, si noble soit-il, qui les ignore.

« Soyez mon interprète auprès du Général de Gaulle, Président de la République française et Président de la Communauté, pour lui dire combien le Peuple Sénégalais

et moi-même avons été sensibles à son geste. Car voilà renoués les liens d'amitié et de coopération qui, depuis des siècles, unissent nos deux peuples. Vous pouvez lui assurer que le Sénégal restera fidèle à ses engagements. Son passé d'honneur et de loyauté en est le plus sûr garant.

« Vous permettrez, à l'ancien combattant volontaire de la Résistance que je suis, de rendre, en même temps, hommage à l'Homme du 18 juin, qui fut l'initiateur, en France, de la décolonisation.

« Vous le savez, les hommes politiques sénégalais ont été parmi les premiers, en Afrique noire, à combattre pour cette décolonisation. C'est pourquoi, précisément, ils ont surmonté le ressentiment de l'ancien colonisé. C'est pourquoi nous entendons, aujourd'hui, étendre la coopération franco-sénégalaise à « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural ». Nous sommes pour la coexistence pacifique et la coopération effective. Nous ne pensons pas, en effet, que la coopération eurafricaine empêche la coopération interafricaine, qui est, pour nous, un impératif moral, politique, économique, surtout par la coopération entre Etats de la Communauté renouée.

« Monsieur le Haut Représentant, nous sommes heureux --- et c'est par là que je terminerai --- de vous retrouver Représentant de France auprès

de la République du Sénégal. Nous avons su, en quelques mois, apprécier vos éminentes qualités : votre franchise, votre loyauté, votre calme courage qui est celui de l'ancien combattant des Forces Françaises Libres.

« Bien sûr, vous êtes un diplomate doublé d'un patriote. Vous avez, ici, toujours servi scrupuleusement votre Patrie la France : vous avez défendu, avec vigueur, ses intérêts, et nous, Sénégalais, nous ne vous l'avons jamais reproché. Mais vous l'avez fait --- et c'est ce qui nous touche --- dans un esprit de coopération franco-africaine.

« Monsieur le Haut Représentant de France, je salue, en votre personne, les plus hautes vertus du peuple ami de France. »

PARIS - DAKAR

12. 9. 1960

Berlye 2.

PARIS-DAKAR du 12.9.1960

Une situation de fait

PARIS, 11 septembre (A.P.S.)
Le cabinet du premier ministre publie le communiqué suivant :
« Après le référendum de septembre 1958, la République française a reconnu la République du Sénégal et la République soudanaise. En 1959, les gouvernements des deux Républiques ont exprimé leur volonté de se réunir en une fédération et d'accéder sous cette forme à la souveraineté internationale. La France a acquiescé à ce désir. En août 1960 pour des raisons que la France n'a pas à juger, la République du Sénégal a manifesté sa volonté de modifier la structure de la Fédération du Mali et s'est proclamée état indépendant. Les efforts tentés depuis cette décision pour obtenir un rapprochement de deux états et leur association au sein du Mali sur une base sans doute nouvelle n'ont pas abouti. Une situation de fait existe dont la France doit tenir compte. C'est pourquoi, tout en souhaitant le nécessaire rapprochement entre le Sénégal et le Soudan et en réaffirmant sa volonté d'aider au libre regroupement des états africains le gouvernement de la République a pris acte de l'indépendance de la République du Sénégal et a décidé de recommander son admission à l'organisation des Nations Unies ».

Boutage 3.



PARIS-DAKAR du 12.9.1960

Une déclaration du Ministre des Affaires Etrangères

Le Gouvernement du Sénégal a pris connaissance du communiqué conjoint soudano-ghanéen. La position définie dans ce communiqué ne nous surprend pas outre-mesure. Nous pensons que M. N'Krumah n'a pas été suffisamment informé, ou a été mal informé. Le Gouvernement soudanais s'est ingénié depuis l'éclatement du Mali à dissimuler les causes profondes de la rupture, à jeter la confusion dans les esprits. La bonne foi de M. Kwame Nkrumah a pu être surprise. Du moins, c'est ce que nous pensons et c'est pourquoi nous ne sommes nullement émus. Nous sommes forts de notre bon droit et c'est avec calme et sérénité que nous envisageons l'avenir. Ce qui est certain c'est que notre retrait de la Fédération du Mali est définitif et irrévocable. C'est un acte voulu par le peuple sénégalais unanime. Nous considérons qu'il s'agit d'une **affaire intérieure** et nous défendons notre indépendance quoi qu'il advienne. Au demeurant il convient de constater que celle-ci n'est nullement menacée.

Le communiqué conjoint de MM. N'Krumah et Modibo Keita contraste avec l'attitude communément adoptée par tous les autres pays du monde et l'ONU elle-même. Dans ces conditions nous pensons que c'est par manque d'une information objective que le Ghana a pris la position que l'on sait. En tout état de cause, nous répétons que nous sommes calmes et pleins de sérénité. M. Modibo Keita se rendra vite à la raison car jamais les fictions n'ont pu prévaloir sur les réalités. Or, la réalité c'est **aujourd'hui l'indépendance du Sénégal**, c'est la volonté unanime de son peuple de se déterminer lui-même.

LE COMMUNIQUE D'ACCRA ACCRA. — Le communiqué conjoint signé à l'issue des entretiens que M. Modibo Keita vient d'avoir à Accra avec M. N'Krumah assure que le Ghana reconnaît l'intégrité territoriale de la Fédération du Mali. Le Gouvernement ghanéen exprime le désir que le Mali continue d'exister. Il apportera au Mali son appui à l'ONU ainsi qu'une aide économique sous forme de prêt. Les détails de cette aide seront discutés très prochainement, ajoute le communiqué.

Ce texte a été signé à l'aéroport même, sous les flashes des caméras, juste avant le départ de M. Modibo Keita pour Bamako. Les deux chefs d'état déclarent également qu'ils aideront la République du Congo à maintenir son intégrité et qu'ils appuieront les nationalistes algériens et condamnent les essais nucléaires français du Sahara.

Une mission sénégalaise au GHANA

La mission extraordinaire d'information auprès du Président N'Krumah, Président de la République de Ghana, du Premier Ministre Fédéral de Nigéria et du Premier Ministre du Togo, composé de M. Gabriel Togo, composée de M. Gabriel d'Arboussier, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Président Djim Momar Guèye a quitté Dakar samedi après-midi pour Accra via Abidjan.

Le Garde des Sceaux est accompagné de son Directeur de Cabinet M. Boye Ibrahim.

La mission est chargée à son passage à Abidjan, de porter le salut du Président de la République au Chef de l'Etat de la Côte d'Ivoire.